



DEPARTEMENT  
CHARENTE MARITIME  
COMMUNE  
SAINT CHRISTOPHE  
11 Route de Marans  
17220 SAINT CHRISTOPHE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Christophe se sont réunis à la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 juillet 2022 conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.*

*Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHABRIER, LAVALADE, ZELMAR, PAILLOU, BESSON, BOURG, DILLERIN, GAUTHIER, GERVAIS, GRENON, GROS, PLANCHET, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.*

*Étaient excusés : Mesdames JONES, SIMONNEAU et Monsieur BOURDEAU*

*Madame ZELMAR Nadine a été élue secrétaire de séance.*

### **Objet : Révision tarif ticket cantine scolaire année 2022-2023**

Compte tenu de l'augmentation des coûts des matières premières entrant dans le prix de revient des repas, une revalorisation de 0,10 € du prix de vente du repas à la cantine scolaire est proposée pour l'année scolaire 2022-2023.

*Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette proposition et de fixer le prix de vente unitaire à 3,30 € pour l'année scolaire 2022-2023.*

*Pour extrait conforme  
Le Maire*

